

À remplir directement sur AdobeAcrobat en cliquant sur les cases

« La Boîte à outils de l'Expert traducteur/interprète à l'âge du numérique »

Traduction - Interprétation - Formation FMC

Déclaration d'activité (NDA) 11788628178 auprès du préfet de région d'Ile-de-France (DRIEETS)

Demande de formation en présentiel

À remplir :

☐ Madame ☐ Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM

Prénom

Adresse (rue, CP lieu)

Tél.

Messagerie (@)

Inscrit près la cour d'appel de

Montant

Inscription à la formation – **L'indispensable à connaître**



192,00 €*

TTC 200,00 € - TVA 20% 40,00 € - HT 160,00 €

L'inscription peut être annulée sans frais jusqu'à 10 jours avant la date de la formation ; après ce délai le montant sera dû et non remboursable.

12 heures de formation, la première partie le vendredi dès 14 heures jusqu'à 20 heures et le samedi de 10 heures à 16 heures dont des ateliers pratiques.

Cette formation n'est **pas éligible au CPF ni au FIFPL.**

LE PROGRAMME PROPOSÉ EST SUR LES PAGES SUIVANTES !

**Formation en présentiel du vendredi 14 heures jusqu'à 20 heures
Le samedi de 10 heures à 16 heures**

« La Boîte à outils de l'Expert traducteur/interprète à l'âge du numérique »

Traduction - Interprétation - Formation FMC

Déclaration d'activité (NDA) 11788628178 auprès du préfet de région d'Ile-de-France (DRIEETS)

Demande de formation en présentiel

P R O G R A M M E

L'INDISPENSABLE À CONNAÎTRE

« LA BOÎTE À OUTILS DU TRADUCTEUR et/ou INTERPRÈTE EXPERT JUDICIAIRE à L'ÂGE NUMÉRIQUE »

14 h

Le vendredi

Début de la formation

Introduction – Organisation de la formation

Que comprendre par

- Entreprise individuelle
- Travailleur indépendant
- Expert judiciaire

Qualité et dénomination conformément à l'article 3 de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts Judiciaires modifié par Loi n°2004-130 du 11 février 2004 - art. 48 () JORF 12 février 2004

Matériel numérique et informatique, logiciels et outils numériques

Cachet de l'expert

Signature numérique

Droit d'option

La déontologie

- Qu'est-ce qu'une expertise ?
- La traduction et l'interprétation
- Obligations de l'expert
- Reproduction de cachets, sceaux, timbres, etc.

Les missions pour la justice

- Missions tarifées (JO – arrêtés du 24/12/2020 et du 16/06/2023)
- Missions non tarifées
- Documents indispensables pour être régulièrement missionné

Les missions privées

- Recommandations pour une bonne gestion

**Formation en présentiel du vendredi 14 heures jusqu'à 20 heures
Le samedi de 10 heures à 16 heures**

Demande de formation en présentiel

Chorus Pro

- Délai de saisie de dossier
- Forclusion – question/réponse assemblée nationale

PLEX

SelExpert

MÉTHODOLOGIE

Documents indispensables pour être régulièrement missionné
Documents nécessaires à la saisie sur Chorus Pro
Recommandations aux fins d'éviter les oublis de saisie et le respect des délais

10h

Le samedi

Début de la formation

Introduction – Organisation de la formation

QUESTIONS – RÉPONSES – PRÉCISIONS concernant tous les thèmes traités le premier jour

vers 11 h

ATELIERS

Utilisation du pied de page
Les avantages du TAO (SDL Trados Studio, Wordfast Pro, etc.)

Inscriptions

Démarches à réaliser

- Chorus Pro
- Plex
- SelExpert

13 h

Pause déjeuner constructive – échanges dynamiques QUESTIONS – RÉPONSES - PRÉCISIONS

14 h

Reprise des ateliers avec le traitement concret des questions en suspens

CONCLUSION

16 h

FIN DE LA FORMATION

**Formation en présentiel du vendredi 14 heures jusqu'à 20 heures
Le samedi de 10 heures à 16 heures**